

Ordonnance / Protocole médical pour la thérapie intraveineuse dans le traitement de la véisalgie (« gueule de bois ») chez UrgentMD Inc.

URGENT MD

Le professionnel de la santé référent a :

- Évalué le/la patient(e).
- Des raisons de croire que le/la patient(e) présente une déshydratation clinique liée à une consommation excessive d'alcool et souffre de véisalgie (« gueule de bois »).
- Vérifié que le/la patient(e) n'est pas à risque de sevrage alcoolique.
- Des motifs raisonnables de s'attendre à une amélioration rapide des symptômes à l'aide d'un traitement intraveineux de courte durée pouvant inclure des liquides IV, des antiémétiques et des bloqueurs H₂.
- Écarté la possibilité que le/la patient(e) souffre d'un processus pathologique aigu mettant sa vie en danger.

Critères d'exclusion :

- Apparence clinique instable, incluant une tachycardie significative (fréquence cardiaque > 120 battements/minute) ou une hypotension (pression artérielle systolique < 90 mm Hg), sauf si ces valeurs correspondent aux constantes habituelles du/de la patient(e)
- Inquiétude que la présentation clinique ne soit probablement pas attribuable à une véisalgie
- Suspicion que le/la patient(e) puisse développer des symptômes de sevrage alcoolique
- Allergie connue aux traitements intraveineux prescrits
- Incapacité du/de la patient(e) à se mobiliser de façon autonome sans aide (sauf s'il/elle est assisté(e) par son propre proche aidant)
Suspicion de véisalgie aiguë comme cause probable de l'état actuel du/de la patient(e)

Bolus de liquides intraveineux :

Solution saline normale _____ mL, bolus x 1

Antiémétiques :

Métoclopramide 10 mg IV x 1, à administrer sur _____ minutes, dilué dans 50 mL de solution saline normale
Dimenhhydrinate 25 mg IV x 1, dilué dans 50 mL de solution saline normale
Dimenhhydrinate 50 mg IV x 1, dilué dans 50 mL de solution saline normale

Bloqueurs des récepteurs H₂ :

Famotidine 20 mg IV x 1, dilué dans 50 mL de solution saline normale

Analgésie :

Kétorolac 10 mg IV x 1, dilué dans 50 mL de solution saline normale

Acétaminophène (Tylenol) 1 g PO x 1

Analyses de laboratoire (REMARQUE : les résultats seront envoyés directement au professionnel référent et ne seront pas examinés par un professionnel de la santé d'UrgentMD) :

Hémogramme complet (CBC) SMA7

SMA10 Protéine C-réactive (CRP)

Tests de la fonction hépatique (LFTs) Lipase

Autre : _____

En cas de réaction allergique, l'infirmier(ère) responsable de la perfusion peut administrer le médicament suivant :

Épinéphrine (1:1000) 0,3 à 0,5 mg IM toutes les 15 minutes au besoin (PRN)

Diphenhydramine 50 mg IV/PO x 1 au besoin (PRN) (Si administrée par voie intraveineuse, diluer dans 50 mL de solution saline normale)

Famotidine 20 mg IV/PO x 1 au besoin (PRN) (Si administrée par voie intraveineuse, diluer dans 50 mL de solution saline normale)

Décadron 10 mg IV x 1 ou Prednisone 50 mg PO x 1 au besoin (PRN) (Si administrée par voie intraveineuse, diluer dans 50 mL de solution saline normale)

En cas de réaction dystonique liée à l'utilisation de Métoclopramide, l'infirmier(ère) peut administrer :

Diphenhydramine 50 mg IV x 1, à diluer dans 50 mL de solution saline normale

Responsabilités infirmières en cas de réaction indésirable :

Évaluer l'état clinique du / de la patient(e)

Surveiller les signes vitaux du / de la patient(e)

Administrer les médicaments mentionnés ci-dessus selon les besoins cliniques

Appeler le 9-1-1 pour un transport immédiat à l'hôpital afin d'assurer une prise en charge définitive

Fournir les renseignements pertinents aux services préhospitaliers d'urgence (SPU)

Notes du personnel infirmier :

Attestation du prescripteur et ordonnance pour l'administration de médicaments chez UrgentMD Inc.

Je certifie avoir évalué le/la patient(e) et je le/la réfère à UrgentMD Inc. avec une ordonnance pour l'administration d'une thérapie intraveineuse visant à soulager les symptômes associés à une véisalgie (« gueule de bois »). Ce traitement sera administré par une infirmière autorisée, dans le cadre d'un acte délégué. Je reconnais également être informé(e) que le/la patient(e) ne sera pas vu(e) par un médecin ni par une infirmière praticienne spécialisée chez UrgentMD.